



CDEN du 25 juin 2019

Déclaration liminaire de l'Unsa Education, FSU, FNGCFP FO, FCPE.

1. Affaires relevant de la compétence du département

1. Bilan des dispositifs éducatifs 2018-2019.

Rappel des dispositifs:

- Appel à projet : Porter et faire vivre les valeurs de la République
- Appel à projet : Collégiens, acteurs du Développement Durable
- Séjours / échanges linguistiques
- Découverte des lieux culturels et patrimoniaux
- Parcours méritants
- Savoir Secourir
- Accompagnement éducatif favorisant le lien collèges – entreprises dans l'Ain

C'est une politique volontaire du département qui n'a aucune obligation légale.

Bilan global pour l'année 2018-2019 :

- 701 626,63 € de subventions allouées à 63 collèges (et 8 MFR ou LPPR) sur l'ensemble des dispositifs (soit en moyenne 9 403,76 € par collège)
- 19,75 €/élève alloué en moyenne sur l'ensemble des collèges et des dispositifs (avec Parcours méritants)
- 119 projets subventionnés à hauteur de 80 % dans le cadre de « Porter et faire vivre les Valeurs de la République » pour 49 collèges (soit en moyenne 2636,21 € par collège)
- 144 projets subventionnés à hauteur de 80 % pour « Collégiens, Acteurs du Développement Durable » (soit en moyenne 1426,26 € par collège)
- 43 collèges subventionnés pour 96 séjours linguistiques (soit en moyenne 4449,30 € par collège)
- 50 collèges ont organisé plus de 130 sorties subventionnées par le Département via le Dispositif « Découverte des lieux culturels et patrimoniaux » (soit en moyenne 892€ par collège)
- 6 817 jeunes de 3e formés aux gestes qui sauvent (PSC1) par les pompiers du SDIS, L'Éducation Nationale et l'association UGSEL en 2017-2018
- 2 038 parcours d'élèves reconnus méritants au titre de l'année scolaire 2017-2018 dans 47 collèges, un LPPR, deux MFR.

Perspectives pour l'année 2018-2019 :

- ✓ Reconduction de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement éducatif
- ✓ Ajustements pour une meilleure appropriation par les collèges :
 - ❖ Séjours / Échanges linguistiques :
 - ✚ Prise en compte des voyages optimisés sur 3 nuits avec 4 jours de programme sur place.
 - ✚ Reconduction des spécificités pour les échanges

- ❖ Appel à projet « Porter et faire vivre les valeurs de la République » et « Collégiens, acteurs du développement durable » : montant plancher à 500€par projet.
- ❖ Tout projet subventionné à plus de 3 000 € donnera lieu à la production d'un article ou d'une vidéo de valorisation par le collège qui sera transmis au département qui pourra être relayé sur ses supports de communication (ain.fr, espace numérique de travail, ...) et qui pourra être réalisé par les élèves participants au projet subventionné.

Ces dispositifs fonctionnent bien avec un grand nombre de demandes.

2. Point d'information sur le chéquier jeunes

Les infos données ne seront votées que le 7 ou 8 juillet.

Le département a lancé, il y a 3 ans, le chéquier jeunes dans lequel des chèques à hauteur de 50€ ainsi que des prestations (place dans les clubs sportifs, parc des oiseaux) sont proposées.

Ce chéquier devrait être envoyé fin août à chaque collégien.

Les chèques étaient utilisables au maximum par 2, maintenant un jeune pourra donner jusqu'à 25€ pour une prestation par exemple pour une licence sportive.

3. Information sur la fin de la délégation de la compétence transport

La loi Notre nous avait privés de la compétence transport. Nous avons négocié avec la Région pour pouvoir gérer les transports. A partir du 1^{er} janvier 2020, nous allons rendre cette compétence à la région. Le président du département a négocié de reconduire le dispositif à l'identique, c'est-à-dire la gratuité jusqu'en mars 2021 date des prochaines élections.

Externalisation du service d'entretien de 3 collèges (Belley, Montceau et Briord) : cela coûte moins cher qu'une gestion intégrée. Lorsqu'il y a beaucoup d'arrêts maladie, le département n'a pas les ressources nécessaires pour mettre en place des remplaçants. La société aura en charge l'entretien des salles de classes. Cela sera une économie importante pour le département. Les agents d'accueil et de maintenance restent des agents départementaux. Pour l'UNSA Education, cela ne sera pas plus simple à gérer et pas forcément plus économique. Nous avons des inquiétudes sur les conditions de travail des futurs personnels. Cette expérimentation est prévue pour un an. Cela fera moins de personnels dans les établissements, ça nous en restons persuadés.

Gestion informatique et du numérique dans les établissements : Difficulté de recruter dans ce domaine et d'avoir quelqu'un d'opérationnel tout de suite. Nous avons proposé aux chefs d'établissement de faire appel à des prestations privées.

La plate forme ne fonctionne pas et il n'y a pas de retour.

IMP pour les enseignants qui ne sont pas fléchés pour les moyens informatiques et donc les moyens diminuent au profit d'autres missions tout aussi intéressantes, il faudrait avoir des précisions à ce niveau.

Un plan informatique est en cours de construction. Le président du département a demandé au président du SIEA, de faire en sorte que les collèges soient fibrés très rapidement.

2. Affaires relevant de la compétence de l'Etat.

1. Evolution de l'arrêté de composition du CDEN en date du 28 mai 2019.

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux nouveaux venus.

2. Approbation des comptes-rendus des CDEN du 26 juin 2018 et du 6 septembre 2018.

Approuvés à l'unanimité.

3. Mesures d'ajustement de la carte scolaire des écoles publiques- Rentrée 2019

Madame la DASEN précise qu'elle ne laissera aucune situation en attente et donc finaliser la carte scolaire aujourd'hui.

14 OUVERTURES	5 FERMETURES
<p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Fareins (4^{ème} classe) travail sur l'élémentaire pour CP et CE1 à 24. (+0.25 décharge) La Boisse (5^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u> Torcieux (4^{ème} classe) Le Jura de St Genis Pouilly (9^{ème} classe) Ecole du Verger à Cessy (14^{ème} classe)(décharge complète)</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Françoise Dolto de Chevry (7^{ème} classe) Segny (10^{ème} classe)(+0.17 déch) Juliette et Marcel Merle à Frans (11^{ème} classe) Chalamont (13^{ème} classe) Attignat (14^{ème} classe) mise en œuvre politique ministérielle GS/CP/CE1 à 24.</p> <p><u>Ecoles Zone Spécifique :</u> Primaire Saint Germain de Joux. (4^{ème})(+0.25 décharge)</p> <p><u>Ecole en Zone Réhabilitation Rurale :</u> Brion Mise en œuvre école de territoire (fermeture à suivre annulée)</p> <p><u>Ecoles REP+ :</u> Simone Veil d'Oyonnax (5^{ème} classe) mise en œuvre politique ministérielle : limitation à 24.</p> <p><u>R.P.I :</u> Rancé-Toussieux(7^{ème} classe)</p>	<p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Ecole du Verger à Cessy (9^{ème} classe) Ecole de Nantua (4^{ème} classe) (maintien de la décharge)</p> <p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u> Ecole du Centre de Divonne les Bains (11^{ème} classe)</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> <u>Ecoles Zone Spécifique :</u> Elémentaire Jean Ferrat de Belley (14^{ème} cl) Elémentaire Les Dîmes de Bourg (7^{ème} cl)</p>

Il reste des situations en situation en tension comme à Château Gaillard et Tramoyes. Il n'y aura pas de mesures d'ajustement à la rentrée. Sur 466 écoles du département, Madame la DASEN précise qu'il y a 10 écoles laissées en tension. Il y a un travail sur la régularisation

des scolarisations qui se font de par et d'autre de la frontière suisse. Seules les fratries et les élèves déjà inscrits pourront poursuivre leur scolarité en Suisse.

Emploi du 1 er degré HORS LA CLASSE

	Implants	Transformation	Retraits	total
ASH	Poste UEMA Daudet Pagnol (Oyonnax) (1.0)		Décharge coordo ITEP Civrieux (0.5)et Décharge coordo ITEP condamine (0.5)	
Total	1.0		1.0	0
PIAL	Décharges PIAL(0.5) Belley et Oyonnax (0.25 chacun)			
Total Pial	0.5			0.5
PDMQDC			E.E.PU Florian Ferney Voltaire	-4
			E.P.A Charles Perrault. Bourg	
			E.P.Pu St Exupéry Bourg	
			EPA Les Vennes Bourg	
Total PdMQDC				-4
ICS	Circonscription Pays de Gex Sud (1)			
	Circonscription Bourg 2 (3)			
Total dispositif	4			4
Remplacements		TR ZIL en Brigade		
		Bellegarde(1)		
		Bresse (4)		
		Côtière (1)		
		Oyonnax (1)		
Total TRZR		7		0
EFIV			Ecole les Erables Peronnas (0.5)	
Total EFIV				-0.5
ERUN	Poste ERUN rattaché à l'IEN			
Total ERUN				0.5
Poste SMV (service militaire volontaire)	Poste SMV Ambérieu (1)			
Total SMV				1
CPD	Chargé de mission de formation(1)			
Total CPD	1			1
Total	8		5.5	-2.5

Le poste d'enseignant référent mobile sera rattaché au collège de Péronnas .
 Le poste d'enseignant référent de Jassans sera rattaché au collège de Jassans.

Fusion d'écoles : Parves et Nattages (+0.25 déché) (Belley), Daudet et Pagnol (Oyonnax),
 Ferney Voltaire Florian élem et Florian Maternelle décharge totale et Calas (décharge 0.5).

Par les organisations proposées aux écoles pour suivre les préconisations ministérielles sur les effectifs à 24, cela sera possible sur l'école de Priay (Ambérieu), Attignat (Bresse), Fareins (Jassans, Daudet-Pagnol (dédoublé des GS), sur La Forge (dédoublé des GS) et 22 de moyenne sur les autres niveaux, sur Pasteur (Oyonnax) (dédoublé des GS).

Ce sont des endroits où il y aurait pu avoir des fermetures d'après Madame la DASEN.

VOTE : 4 pour, 10 contre (FO) (FSU, FCPE) 5 abstentions (UNsa, FCPE)

Il est dommage de voter contre les ouvertures de classes

4. Rythmes scolaires : demandes de changement d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2019

Commune	Circonscription	Matin entrée	Matin sortie	A. Midi entrée	A. Midi sortie	Observations	Transport scolaire
Demande de dérogation 4 jours (décret 2017-1008 du 27 juin 2017)							
BETTANT	BELLEY	8 :30	11 :30	13 :30	16 :30		NON
IZERNORE	BELLEGARDE	8 :30	11 :45	13 :30	16 :15	maternelle	CD01
		8 :30	12 :00	13 :45	16 :15	élémentaire	
SERVAS	BOURG III	9 :00	12 :00	13 :30	16 :30		NON
LABALME	AMBERIEU	8 :30	11 :30	13 :30	16 :30		NON
Demande d'ajustement dérogation 4 jours							
BAGE DOMMARTIN	BRESSE	8 :20	11 :20	13 :10	16 :10		CD01
		8 :30	12 :00	13 :45	16 :15		
PERON	PAYS DE GEX SUD	8 :30	11 :30	13 :30	16 :30		NON

VOTE : 1 contre, 16 pour, 1 abstention.

BILAN	NOMBRE	%
Communes avec écoles	318	
Communes OTS 4 jours	293	92.14
Communes OTS 4.5 jours	25	7.86%

5. Renouvellement partiel des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN)

Madame Colette El Hamdaoui et Monsieur Patrick Mercier sur la circonscription d'OYONNAX, Madame Annie Piquemal sur la circonscription de la Côtère.